

Chers caissier.e.s,

En attendant la mise à jour du manuel de caisse et les formations spécifiques, voici un kit vous permettant de vous entraîner au passage en caisse des produits vrac.

Le kit se trouve dans le bureau d'Hélène sur les étagères vrac.



Vous y trouverez :

- 1 produit « factice » vrac non alimentaire en sachet spécial : du bicarbonate de soude
- 1 produit « factice » vrac non alimentaire en contenant taré : du bicarbonate de soude
- 1 produit « factice » vrac alimentaire en contenant taré : des pâtes spirales

Vous pouvez l'utiliser en suivant la procédure de passage du vrac en caisse pour vérifier que vous obtenez le résultat escompté, c'est-à-dire que le/la coopérateur/trice paie bien uniquement le produit et que la tare du contenant est bien déduite.

Passez ces produits en caisse en annulant la vente à la fin de votre test.